CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E5035** **VALABLE JUSQU'AU** **31/05/2027**

ÉDITÉ LE 14/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2001

Raison sociale : MALIGES CONSTRUCTION BOIS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 04/09/2023
Capital : 171 000

AVENUE DE LA MERIDIENNE
ZA DU GEVAUDAN
48100 ANTRENAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MENDE 437559784
Siret : 437 559 784 00024
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8303257
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT048771

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT048771
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 04 66 32 32 88 **Fax :**
Portable : 06 71 59 16 66
Responsabilité légale :
MALIGES FRANCIS DIRECTEUR GÉNÉRAL / MALIGES GAETAN PRÉSIDENT

Site Internet :
E-mail : contact@sasmaliges.fr

Effectif moyen : 52 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 962 322 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	52	23/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/04/2026 12:13

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025